

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

# Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

## Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

**Mme Grard** : « Ce travail sur la démocratisation de l'enseignement supérieur nous a permis d'aboutir à un état des lieux du premier cycle à la fois exhaustif et approfondi. Nous le devons en grande partie, Monsieur le Rapporteur, à vos compétences reconnues en la matière. Soyez-en vivement remercié.

En relisant votre rapport et ses préconisations, je n'ai pu m'empêcher de penser à Stéphane, un jeune de mon quartier. Ses parents n'ont pas eu la chance de faire d'études, ils vivent de grandes difficultés : travail temporaire pour le papa, logement dégradé et trop exigüe pour une famille de cinq personnes. Malgré tous les obstacles d'une vie quotidienne chaotique, le fils aîné vient de réussir le bac scientifique avec mention très bien. La famille fait partie des 34 % qui, en France, n'ont pas d'accès internet à domicile. Les parents n'ont donc pas pu suivre l'orientation de leur fils ; ils ont dû lui faire confiance dans ses choix. Stéphane démarre maintenant des études très longues, études de médecine. Les poursuivra-t-il ? Ne pouvant compter sur l'aide de ses parents, il devra se débrouiller seul pour se loger, se nourrir, s'habiller, se déplacer, etc. Même avec une bourse, tout ne sera pas possible. S'il est malade, fera-t-il comme certains qui ne se soignent pas ? S'il trouve un travail salarié, celui-ci ne l'occupera-t-il pas au point d'empiéter sur ses études ? Trouvera-t-il le soutien et l'accompagnement nécessaires auprès de personnels enseignants sensibilisés et formés à l'accueil d'étudiants du même profil que lui ?

Toutes ces questions, vous les avez abordées, Monsieur le rapporteur. Pour chacune, vous avez formulé des préconisations concrètes, judicieuses. Pour vous, la démocratisation de l'enseignement supérieur n'est pas un vœu pieux, mais une nécessité. Elle fait partie de ce dur et long combat contre les inégalités.

D'aucuns justifiaient - certains justifient encore - que les inégalités sont inéluctables ; qu'elles permettent une naturelle répartition des tâches dans la société : aux uns, les sphères intellectuelles, aux autres, le travail qui ne demande pas d'avoir fait des études supérieures... On ne va tout de même pas demander à un agrégé de prendre une place de manutentionnaire ! Peut-être, mais est-ce une raison suffisante pour qu'un pays se disant démocratique ne mette pas tout en œuvre pour créer les conditions qui permettraient aux enfants d'un manutentionnaire de faire des études supérieures ? En outre, qui contestera ce que vous affirmez, Monsieur le rapporteur, à savoir que la possession d'un diplôme supérieur offre, de manière générale, une bien meilleure protection contre le chômage qu'un diplôme du second degré et, *a fortiori*, que l'absence de diplôme ? Bien sûr, je voterai l'avis ».

**M. Le Bris :** « Ce rapport sur l'enseignement supérieur et l'avis qui en découle, méritent d'être salués à plusieurs titres et notamment comme un travail documenté, exhaustif et non partisan sur l'enseignement supérieur.

C'est bien pour cela que l'on aurait aimé que le rapporteur tire davantage les conséquences de ces analyses, qu'en un mot, il soit plus audacieux.

Car, comme il l'écrit, ce que les jeunes et les familles attendent aujourd'hui, c'est que l'université les prépare à un métier, qu'elle se professionnalise.

Or, sur ce point, le chemin à parcourir doit être clairement indiqué, car il est encore long, surtout si l'on se rappelle les obstacles auxquels, depuis plus de quarante ans, les décideurs se heurtent quand il s'agit de professionnaliser les diplômés de l'enseignement supérieur.

Gérard Aschieri ne l'évoque pas, quoique j'y ai fait allusion lors de mon audition par la section ; mais Raymond Soubie qui conseillait Joseph Fontanet à l'Éducation nationale et moi-même qui dirigeais l'enseignement supérieur et la recherche au ministère, nous rappelons bien qu'il a fallu en 1973 beaucoup d'audace à Joseph Fontanet pour braver la Commission du titre et accorder à trois universités le droit de délivrer le titre d'ingénieur !! Depuis lors, les chemins d'accès aux écoles d'ingénieurs notamment, se sont heureusement diversifiés.

Cette voie de la professionnalisation est celle dans laquelle il faut aller plus résolument, notamment en recourant beaucoup plus massivement à l'alternance dans l'enseignement supérieur.

En effet, comme le mentionne d'ailleurs le rapport, si les étudiants déclarent majoritairement que l'orientation du début de leurs études répondait à leurs vœux, les mêmes éprouvent, pour une large part, une grande frustration à ne pas trouver dans la formation qu'ils reçoivent ce qu'ils attendaient, comme pouvant les préparer à un métier.

Par ailleurs, ceux qui n'ont pas pu, ou pas voulu poursuivre immédiatement leur scolarité au terme des études secondaires, peinent à trouver ultérieurement dans l'enseignement supérieur une formation qualifiante qui prenne en compte leur passé, et réponde à leurs aspirations.

Tous réclament plus de professionnalisations ; l'évolution, d'ailleurs, est en ce sens.

Sait-on par exemple, que 14 % des 630.000 apprentis et jeunes sous contrat de professionnalisation sont scolarisés désormais dans l'enseignement supérieur et que pour plus de 50 % d'entre eux, ils trouvent immédiatement un emploi dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage ou leur stage ?

Sait-on aussi que, à cet égard, la France fait beaucoup moins bien que beaucoup de partenaires européens comme les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark où le chômage des jeunes notamment est beaucoup plus faible ?

Sait-on encore que selon une étude récente d'opinion Way, 85 % des étudiants en lettres et sciences humaines qui ne font pas le choix de l'enseignement ou de la fonction publique, jugent que la filière lettres est inadaptée à l'entreprise, et qu'ils le regrettent ?

L'alternance, la préparation à une qualification professionnelle doivent donc être perçues comme un objectif majeur pour l'enseignement supérieur. Il s'agit là d'un but atteignable. Les esprits y sont prêts. Les nécessités du temps les rendent urgentes. Les universités, désormais autonomes depuis la loi LRU de 2007, en ont les moyens. À elles, en liaison avec les employeurs publics et privés, de relever ce challenge. Je voterai ce rapport ».